



CHOISIR UNE FORMATION A TEMPS PARTIEL EN GRANDE BRETAGNE

La Grande Bretagne est sans doute le pays le plus avancé au monde en ce qui concerne les opportunités de formation à temps partiel ou à distance. Ces possibilités relèvent d'une longue tradition et ont connu un immense développement ces dernières années. Formation à temps partiel : les cours ne se déroulant que sur une partie de la semaine ou le soir mais également les cours en alternance, les « sandwich courses », où la formation est entrecoupée de périodes en entreprise. La formule alléchante des sandwich courses s'est beaucoup développée ces dernières années car jugée adaptée au marché de emploi. Si vous postulez depuis la France cependant, vous ne serez pas prioritaire. Les contacts étroits avec le ou les employeurs pour la mise en place de ce type de formation font que les personnes déjà sur place sont avantagées. La Grande Bretagne est également très en avance pour la formation à distance avec l'Open University - ☎ 0207 431 1048.

I – FORMATIONS DIPLOMANTES A TEMPS PARTIEL

A/ Où s'informer sur les établissements et les diplômes

⇒ **La Formation professionnelle initiale** : Les formations dans la restauration, le tourisme, le secrétariat, l'électricité... pour des niveaux équivalents en France du CAP au Bac +2 sont assurées par les College of Further Education. La possibilité de suivre ces cours à temps partiel est systématiquement proposée. Les Career Services (adresses dans l'annuaire) vous informeront sur les cours offerts par ces établissements. A Londres, consultez le « Floodlight part time », £3.95, disponible dans toutes les librairies et les « newsagents », consultable au Bureau Emploi du Consulat, qui liste l'ensemble des formations à temps partiel à Londres. Le guide « Index of Courses » édité par LASER (consultable dans les careers services et les bibliothèques) constitue également une excellente référence. Les inscriptions s'effectuent sur place auprès de l'établissement concerné.

⇒ **La Formation professionnelle continue** : Les « colleges of further education » et les universités assurent des activités de formation continue mais si vous êtes infirmière, travailleur social, designer, banquier ou cadre commercial et que vous souhaitez suivre une formation pointue dans votre domaine, il est préférable de vous tourner vers l'**Association professionnelle** relevant de votre activité. Celles-ci sont très actives en Grande Bretagne et, à défaut d'un service formation proprement dit, disposent d'informations sur les organismes spécialisés et reconnus par elles. Vous trouverez les coordonnées de ces associations professionnelles dans le « Directory of British Associations » édité par CBD et consultable dans les bonnes bibliothèques.

⇒ **La Formation académique** : La formation académique en Grande Bretagne est séparé en 2 cycles. Le premier (Undergraduate Studies) conduit au Bachelor's Degree en 3 ans à temps plein, le second (Postgraduate Studies) mène au Master's Degree (1 ou 2 ans à temps plein) ainsi qu'au Doctorate que nous n'évoquerons pas ici. Depuis peu également, les universités dispensent également des formations plus courtes à finalité professionnelle comparables à nos BTS ou DUT. Le diplôme délivré à l'issue de 2 années d'études est le Higher National Diploma (HND). La majorité de ces formations peuvent maintenant être suivies à temps partiel ou en alternance. La meilleure source d'information sur l'enseignement supérieur en Grande Bretagne est le British Council en France : 9-11 rue Constantine, 75007 Paris - ☎ 01 49 55 73 00 – www.britcoun.fr – et en Grande Bretagne : 10 Spring Gardens, London SW1A 2BN - ☎ 020 7930 84 66 – www.britcoun.org . A Londres, vous pouvez consulter le Floodlight part time. Le « Compendium of Higher Education » liste également l'ensemble des formations supérieures dans toute la Grande Bretagne. Le compendium est consultable dans les careers services, les bibliothèques et au Centre Charles Péguy. Les établissements dont vous avez relevé les coordonnées vous feront parvenir sur simple appel téléphonique une brochure souvent très complète.

Inscriptions : Attention ! La procédure d'admission dans un premier cycle à temps partiel répond aux mêmes règles que pour une formation à temps plein. Reportez vous pour cela à la fiche « Choisir une formation à temps plein en Grande Bretagne ». En ce qui concerne les postgraduates studies, les inscriptions se déroulent directement auprès des établissements et diffèrent d'une université voire d'une formation à l'autre. Lisez donc très attentivement les brochures.

B/ Conditions d'admissions : Votre candidature auprès des établissements de formation sera examinée au regard de 4 éléments : votre niveau d'anglais, votre niveau de formation, votre expérience professionnelle (si vous êtes un « mature students ») et votre motivation. Pour plus de détails, voir fiche « Choisir une formation à temps plein en Grande Bretagne ».

C/ Le financement de votre formation : Rappel : le système éducatif supérieur en Grande Bretagne est entièrement privé. A vos frais de logement, de transport et de nourriture il vous faut donc rajouter le coût des études elles mêmes qui est souvent très élevé.

Further Education et Undergraduate studies – L'obtention d'une bourse du gouvernement britannique est plus difficile pour les étudiants à temps partiel que pour les étudiants à temps plein. Si vous travaillez par ailleurs, il y a de fortes chances pour que vous soyez considéré comme « self-financing student ». Il existe de nombreux guides qui listent l'ensemble des

formations en Grande Bretagne. On ne citera que ceux qui sont considérés comme les plus complets et les plus fiables : « University and College Entrance = Official guide » pour les études de premier cycle et « British Universities – Guide to graduate study » pour les « postgraduate studies » (voir II).

II – L'INSCRIPTION

Trois types d'études doivent être distingués, pour chacune d'elles, la procédure d'inscription est différente.

A/ Etudes dans un College of Further Education : Les études dispensées dans ces établissements correspondent le plus souvent à nos bacs techniques. Si vous souhaitez vous former dans le secrétariat ou le tourisme par exemple, il faudra vous tourner vers ces colleges. L'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement qui dispense la formation qui vous intéresse. Les inscriptions à partir de France ne sont, en principe, pas possible.

B/ Diplômes de premier cycle dans une université ou un collège d'enseignement supérieur : Les colleges offrent des formations courtes (équivalent à nos bac+2) à vocation professionnelle qui débouchent sur des diplômes dénommés **Higher National Diploma** (HND). Les universités dispensent des « **undergraduate courses** ». Ces études de premier cycle de l'enseignement supérieur durent 3 ans. Elles débouchent sur le diplôme de « **Bachelor's Degree** », approximativement l'équivalent de la licence. L'équivalent du DEUG n'existe pas en Grande Bretagne. De nombreux établissements cumulent les qualités d'université et de collège. Pour vous inscrire, les universités ou colleges dans lesquels vous souhaiteriez suivre vos études vous renverrons sur un bureau chargé de centraliser les demandes pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur britanniques (« **Clearing House** »). Le plus important d'entre eux est le « **Universities and Colleges Admission System** » ou **U.C.A.S.**. La démarche la plus simple est donc de s'adresser directement à ces organismes qui vous donneront tous les éléments pour choisir votre université ou college et vous remettront un dossier de demande d'inscription.

⇒ **La procédure U.C.A.S.** : Pour être sûr d'être admis à l'Université de votre choix, prenez vous y le plus tôt possible. Les dossiers de demande d'inscription peuvent être retirés dès le 1er juin pour la rentrée de l'année suivante (1er juin 2000 pour l'année 2000/2001 par exemple) et leur dépôt est possible à partir du 1er septembre suivant. Si vous incluez dans votre choix les universités d'Oxford ou de Cambridge, votre dossier doit être déposé avant le 15 octobre pour la rentrée suivante. Si votre choix n'inclue pas l'une de ces 2 universités, la date limite est le 15 décembre. U.C.A.S. accepte cependant les demandes jusqu'au mois de juillet dans la limite des places disponibles dans les établissements auxquels vous avez postulé (Juillet 2000 pour la rentrée de l'année 2000/2001 par exemple) - **U.C.A.S. – PO Box 67, Cheltenham, Glos GL50 3SF** - Les dossiers UCAS peuvent également être retirés dans les bureaux du British Council, certains établissements disposent aussi parfois de dossiers d'inscription UCAS.

⇒ **Remplir votre dossier U.C.A.S.** : Avec votre dossier UCAS vous sera remis un livret présentant l'ensemble des cours et des établissements qui vous sont accessibles. A partir de cette liste vous pouvez sélectionner 8 universités pour un cursus donné au plus sans pour autant pouvoir indiquer un ordre de préférence. Si vous hésitez entre 2 cursus différents (histoire ou droit par exemple), il vous faudra remplir un deuxième dossier. Votre dossier rempli devra être renvoyé à UCAS accompagné d'un chèque correspondant aux frais de traitement de votre candidature.

⇒ **Procédures spécifiques** : L'admission à certains cursus ne passe pas par l'UCAS mais par un organisme spécifique.

- Art et Design : Art and Design (ADAR), Penn House, 9 Broad Street, Hereford HR4 9AP
- Etudes d'infirmières : The Nurses and Midwives Central Clearing House (NMCC), PO Box 346, Bristol, Avon BS99 7FB
- Travail social : The Social Work Admissions System (SWAS), Fulton House, Jessop Avenue, Cheltenham, Glos GL50 3SH

C/ Postgraduate Studies : Les Postgraduate studies se déroulent exclusivement au sein des universités, elles débouchent sur un **Master's Degree** et éventuellement par la suite sur un **Doctorate**. L'inscription se fait directement auprès des établissements qui vous intéressent. Deux exceptions cependant, en **art & design**, les inscriptions passent par l'organisme chargé des inscriptions en 1er cycle mentionné plus haut. Les personnes désirant s'inscrire à une formation pour devenir professeur doivent passer par le **Graduate Teacher Training Registry, Fulton House, Jessop Avenue, Cheltenham, Glos GL50 3SH**.

III – CONDITIONS D'ADMISSION

Même lorsque votre inscription passe par un organisme centralisateur, votre candidature est examinée par chacun des établissements auxquels vous avez postulé. Ces derniers ont chacun leurs propres critères. Globalement, le système est cependant plus souple qu'en France (ce qui ne signifie pas moins sélectif) : quelque soit le niveau auquel vous intégrez le système britannique la condition de diplôme n'est pas exclusive et une part importante est faite à la motivation du candidats. Le plus souvent votre candidature sera appréciée au regard des 4 éléments suivants :

⇒ **Le diplôme** : Vos diplômes français vous permettront le plus souvent d'entamer ou de poursuivre vos études en Grande-Bretagne. Le Bac vous permet d'entrer en premier cycle d'enseignement supérieur. Vous pourrez postuler à des postgraduate studies avec une licence ou une maîtrise selon les cas. Ces éléments restent cependant des généralités, vous pourrez obtenir des informations précises sur l'équivalence de vos diplômes auprès des bureaux du British Council à Londres ou à Paris. Dans certains cas particuliers, vous devrez directement prendre contact avec le département concerné dans la ou les universités de votre choix.

⇒ **Le niveau d'anglais** : Quelque soit le type d'études choisi, il vous faudra prouver que vous possédez un niveau d'anglais, écrit et parlé, suffisant pour pouvoir suivre les cours. Chaque établissement détermine librement les critères qui serviront à l'évaluation de votre niveau. On retrouve cependant d'une université ou d'un collège à l'autre des exigences

souvent similaires. A titre d'exemple, voici la liste des tests d'anglais considérés par la City University de Londres comme attestant d'un niveau d'anglais suffisant :

- University Entrance Test in English for Speakers of Other Language (UETESOL)
- Use of English
- Proficiency in English
- Test Of English as a Foreign Language (TOEFL)
- International English Language Testing Services (IELTS)
- Test in English for Educational Purpose

Si vous possédez un diplôme d'anglais qui ne figure pas dans la liste proposée par l'Université, vous pouvez toujours la contacter et demander s'il peut être considéré comme suffisant. Si vous ne possédez aucun diplôme, il est possible de suivre pendant l'été qui précède la rentrée universitaire, un cours d'anglais vous préparant au UETESOL. Certaines universités proposent ce type de cours. De nombreuses écoles de langue peuvent également vous préparer à l'un des examens exigés par les universités. Les **collèges BASCELT (écoles de langue publiques reconnues par le British Council)** et les **collèges ARELS-FELCO (écoles de langue privées reconnues par le British Council)** proposent également ce type de cours. Leur brochure est disponible dans les bureaux du British Council, du Centre Charles Péguy et du Bureau Emploi-Formation du Consulat. Enfin la British Tourist Authority a également publié une brochure présentant l'ensemble des cours d'anglais – langue étrangère en Grande Bretagne, disponible à la **Maison de la Grande Bretagne, 19 rue des Mathurins, 75009 Paris - ☎ 01 44 51 56 21** et au **British Travel Centre, 12 Lower Regent Street, London SW1 - ☎ 020 7730 3400**.

➤ **L'expérience professionnelle** : L'expérience professionnelle peut, bien souvent, compenser l'absence de diplôme. L'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire vous demandera de produire des certificats de travail et des références (sous forme de dossier ou de lettre) émanant de vos anciens employeurs. La Grande Bretagne est sans doute le pays le plus avancé du monde en matière de formation continue. La proportion de « mature students » - adultes qui reprennent les études après plusieurs années de vie professionnelle – peut atteindre 50% dans certaines universités. Pour permettre aux adultes de poursuivre des études supérieures, la plupart des établissements ont mis en place un système d'évaluation des acquis professionnels appelé **A.P.L.A. (ou A.P.L.)**, **Accreditation of Prior Learning and Achievement Scheme**. Ce système peut non seulement vous permettre d'accéder à l'enseignement supérieur mais aussi d'acquérir un certain nombre d'unités de valeur. Les formations sont en effet aujourd'hui de plus en plus conçues sous forme modulaire. De plus amples renseignements vous seront fournis dans les brochures d'établissements. Si la reprise des études vous effraie un peu, après un long moment passé loin des salles de cours, les universités peuvent vous proposer d'intégrer l'un de leurs programmes « **Access to Higher Education** » dans lesquels vous vous familiarisez avec la rédaction ou la technique de prise de cours,... A Londres, vous trouverez une brochure intitulée « Inner London Access Courses » consultable dans les Careers Services et les Bibliothèques. Ces « Access Courses » sont également listés dans le Floodlight.

➤ **La motivation** : Quelque soit le niveau ou la formation que vous souhaitez intégrer dans le système britannique, il vous faudra souvent faire preuve de motivation, le plus souvent en adressant une lettre au département concerné qui sera jointe à votre dossier d'inscription.

IV – LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Les établissements britanniques sont quasiment tous privés. Les frais de scolarité en Grande-Bretagne sont donc chers, très chers (de £3.000 à £13000 par an). Une fois votre scolarité payée, il vous faudra vous loger, vous nourrir... (à Londres, compter £8.000 par an). Deux choses positives cependant. D'abord, en tant que ressortissant de l'Union Européenne, vous ne paierez que les « Home Fees » et non pas les « Overseas Students Fees », nettement plus élevés. Ensuite, les possibilités d'obtenir des bourses ou des prêts, sont nombreuses. Les paragraphes qui suivent vous présentent brièvement les différents types de support financiers. Pour être sûr de connaître toutes les aides qui peuvent vous être fournies, rendez-vous dans un « **Student Grants Service** », bureau spécialement chargé de vous informer sur les différentes possibilités de financement de votre formation et de vous aiguiller le cas échéant, sur le bon interlocuteur. Pour Londres et sa région, les Students Grants Services sont listés dans le Floodlight full time. Hors de Londres, vous trouverez leurs adresses dans les pages jaunes ou en vous adressant à un Careers Service (les Careers Services et les Students Grants Services peuvent d'ailleurs être regroupés en un même service).

➤ **Les prêts** : L'augmentation importante du nombre d'étudiants a rendu moins généreux le système des bourses. Le gouvernement britannique a donc encouragé le développement des prêts étudiants (students loans) à des conditions avantageuses (remboursement différé et au taux de l'inflation entre autres). Le prêt n'est accordé qu'une fois l'inscription dans votre établissement acquise. Vous obtiendrez toutes les informations utiles sur ces prêts en contactant la « **Student Loans Company** », **100 Bothwell Street, Glasgow G2 7JD - ☎ 01345 300 900**.

➤ **Travailler tout en étudiant** : En tant que ressortissant de l'Union Européenne, il n'y a aucune restriction vous empêchant de travailler. Serveur dans un pub ou dans un restaurant, baby sitting, caissier dans un grand magasin,... Les opportunités, du moins à Londres, ne manquent pas. Le Centre Charles Péguy (18-30 ans) et le Consulat (25 ans et plus) peuvent également vous aider à trouver un emploi à temps partiel.

➤ **Sans ressources ou au chômage** : Dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage, le gouvernement britannique a mis en place le programme « Employment Training ». Si vous êtes inscrits dans un job centre (l'équivalent de notre ANPE) depuis plus de 6 mois (13 semaines si vous êtes âgés de moins de 25 ans), vous pourrez suivre une formation tout en continuant à percevoir vos indemnités (income support, housing benefit, chômage,...).

Ce système ne vous permettra pas de suivre gratuitement les cours d'un MBA à Oxford mais peut être tout à fait valable si vous cherchez à vous former dans l'informatique ou le tourisme par exemple. Ces formations sont d'ailleurs souvent assurées par des « Colleges of Further Education ». Attention, cette mesure ne s'adresse qu'aux chercheurs d'emploi. Le statut étudiant ne vous donne en aucun cas le droit de bénéficier des diverses aides sociales britanniques telles que l'income support, le housing benefit, l'unemployment benefit,...

V - BIBLIOGRAPHIE

Vous trouverez dans la plupart des librairies et des bibliothèques de très nombreux ouvrages sur les études supérieures en Grande Bretagne (programme des universités, sources possibles de financement, vie étudiante, ...). Les Local Education Authorities et le British Council fournissent également de nombreuses brochures, souvent gratuites.

En librairie ou dans les bibliothèques :

- « How to know your rights : Students » - How to know books – Shirley Meredeen
- « CRAC guide to Universities and Polytechnics » - Kogan Page Editor

Brochures des Local Education Authorities et/ou du British Council :

- « Handbook for Students from Overseas and their advisers »
- « Students Grants and Loans : a brief guide »
- « Industrial Sponsorship and the Universities » - Brochure UCAS
- « The Student Guide to Higher Education »

La recherche d'un emploi ne repose pas sur une méthode toute faite mais sur un certain nombre d'informations aussi concrètes que possible et constamment actualisées.

Pour nous aider à travailler en ce sens, n'hésitez pas à nous faire part de vos critiques concernant cette fiche mais aussi des adresses et des "tactiques" qui, dans votre situation, se sont révélées payantes. Merci !

Consulat Général de France
Bureau Emploi-Formation
PO Box 520
21 Cromwell Road
London SW7 2EN
☎ 020 7838 2033/2026 - 📠 020 7838 2128

02/07/09